

plaisant à son endroit, il se plaît à étendre son influence, il se réjouit des accroissements que lui valent les libéralités de ses parents et de ses amis ; il les provoque ; il les honore de son approbation constante. Il intervient dans les affaires litigieuses ; il clôt les procès : ainsi il a fixé le chiffre de l'amende que débourseront les fils d'un certain Le Barbu, habitant Saint-Galmier, frappés d'excommunication, très désireux d'en être absous, afin de n'être plus empêchés de contracter les mariages qu'ils ont projetés. Dans les transmissions des églises séculières aux réguliers de Cluny, l'Ille-Barbe, Savigny, la Chaize-Dieu, dont l'évêque est prodigue, il l'assiste le plus ordinairement, le conseille souvent, l'applaudit toujours ; on en a la certitude pour Sainte-Foy et Saint-Victor-du-Châtelet, Saint-Romain-de-Popey, Ancy, Brullioles, Bully, Oully près de Limas, et d'autres qui nous échappent. Son inspection et sa munificences s'étendaient aux lieux particuliers à son obédience. Il dépensa des sommes considérables pour la construction de Notre-Dame de Rive-de-Gier, pour l'acquisition du presbytère et du pré du Marais. Il améliora les domaines d'Albigny, de Saint-Andéol et de Saint-Genis-Terrenoire, il racheta les dîmes de Chavanay ; partout il plantait, il bâtissait ; à Saint-Andéol il aménagea un cellier et y plaça des cuves de belle capacité (1).

En 1111 il accompagna l'abbé de Savigny à Lausanne et ils y traitèrent avec l'évêque de cette ville, Gérard, des intérêts du prieuré de Lutry ; ils parvinrent à assoupir un vieux différend qui s'était élevé entre les chanoines de la cathédrale de Sainte-Marie et les religieux résidans. On redoutait de les voir trop s'enrichir ; et pour l'amour de la paix, ils consentirent à revendre aux héritiers, qui le demanderaient,

---

(1) *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, pp. 67 et 68.